

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 31

**OBJET**

Affaire n° 2022-083

CESSION DE LA PARCELLE AK 964  
5, RUE SARDA GARRIGA – CŒUR  
SAIGNANT - LE PORT

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 30 mai 2022.

- le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de  
la mairie le : 27 JUIN 2022

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi  
sept juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel  
de ville, après convocation légale sous la présidence de  
M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup>  
adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup>  
adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid  
Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup>  
adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine  
Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max  
Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte  
Laurestant, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra  
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier  
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan,  
M. Sergio Erapa, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Franck Jacques Antoine par M.  
Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Henry Hippolyte par Mme  
Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par  
Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Zakaria Ali par  
Mme Bibi Fatima Anli 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Adois  
par M. Wilfrid Cerveaux, Mme Barbara Saminadin par  
Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M.  
Didier Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Claudette Clain  
Maillet à 17h13 (affaire n° 2022-066).

**Départ(s) en cours de séance** : Mme Honrine Lavielle de  
18h13 à 18h15.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose  
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme  
Patricia Fimar.

.....  
.....

Affaire n° 2022-083

**CESSION DE LA PARCELLE AK 964  
5, RUE SARDA GARRIGA – CŒUR SAIGNANT - LE PORT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Logement – Habitat – Politique de la Ville » réunie le 25 mai 2022 ;

**Vu** le rapport présenté en séance le 7 juin 2022 ;

***Sortie de Mme Honorine Lavielle de 18h13 à 18h15 au moment de la mise en discussion du rapport.***

***Après avoir délibéré et à l'unanimité,***

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver la cession du Logement Très Social sis 5, rue Sarda Garriga – Cœur Saignant – 97420 Le Port au profit de Monsieur David Emmanuel JEAN-BART, petit-fils de Judithe Lucienne HERMETTE à 51 000 € hors frais de notaire ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

  
**Olivier HOARAU**

**CESSION DE LA PARCELLE AK 964  
5, RUE SARDA GARRIGA – CŒUR SAIGNANT  
LE PORT**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la cession du Logement Très Social communal de type T3 d'une superficie de 54 m<sup>2</sup>, sis au 5, rue Sarda Garriga – 97420 Le Port au profit d'un des descendants de Madame Judithe Lucienne HERMETTE née le 18 février 1940 et décédée le 1<sup>er</sup> mai 2021.

Le logement est édifié sur la parcelle cadastrée AK 964, d'une superficie de 142 m<sup>2</sup>.

En février 2020, Madame Judithe Lucienne HERMETTE, a sollicité la ville pour l'acquisition du Logement Très Social dont elle était locataire depuis le 1<sup>er</sup> février 1985.

Après instruction du dossier, une proposition de vente a été faite à la famille, conformément à la délibération de 2013. Au regard de sa situation, le prix de vente était fixé à 26 000 €, mais compte tenu des loyers déjà versés, Mme Judithe Lucienne HERMETTE ne devait s'acquitter qu'uniquement des frais de notaire soit 3 800 €.

Cette dernière étant décédée avant la finalisation de l'acte à son profit, ses descendants directs ont émis le souhait que le LTS puisse être cédé à Monsieur JEAN-BART David Emmanuel, petit-fils de la défunte.

La Ville a sollicité le service du Domaine pour une estimation du logement, le bien a été évalué à 51 000 € assortie d'une marge d'appréciation de +/- 10%.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal :

- de valider la cession du Logement Très Social sis 5, rue Sarda Garriga - Le Port à Monsieur David Emmanuel JEAN-BART, petit-fils de Madame Judithe Lucienne HERMETTE à 51 000 € hors frais de notaire ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**Pièce Jointe :**

- Avis du Domaine + plan de situation

## Plan de situation



Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022 7300-1-SD

Affiché le 28/06/2022

ID : 974-219740073-20220607-DL\_2022\_083-DE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques**

Le 20 janvier 2022

**Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion**

Pôle d'évaluation domaniale

7 Avenue André Malraux CS 21015  
97744 Saint-Denis CEDEX 9

téléphone : 02 62 94 05 88

mél. : [drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Le Directeur Régional des Finances  
Publiques de la Réunion

à

Commune du Port  
Amina LERIVAIN

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Patrice FRADIN

téléphone : 06 92 26 00 37

courriel : [patrice.fradin@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:patrice.fradin@dgfip.finances.gouv.fr)

**Réf. DS : 6198631**

**Réf OSE : 2022-97407-00559**

## **RAPPORT D'ÉVALUATION AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE**

Désignation du bien : Parcelle bâtie cadastrée AK 964 pour 152 m<sup>2</sup>

Adresse du bien : 5, Rue Sarda Garriga - 97420 LE PORT

Département : La Réunion

Valeur vénale: 51 000 € assortie d'une marge d'appréciation de ±10 %



Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

## 1 - SERVICE CONSULTANT

Consultant : Commune du Port

affaire suivie par : Amina LERIVAIN

## 2 - DATE

de consultation : 12 octobre 2021

de réception : 12 octobre 2021

de visite : sans

de dossier en état : 12 octobre 2021

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession aux locataires en place d'un LTS, suivant les dispositions stipulées dans le bail.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle de terrain d'une superficie de 142 m<sup>2</sup> cadastrée AK 964 sur laquelle est édifée une maison de 54 m<sup>2</sup>. La maison de type T2 avec cour, a été construite en 1984. La rénovation intégrale de l'intérieur est en cours.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune du Port

## 6 - URBANISME – RÉSEAUX

PLU du 02/10/2018

Zonage : Uc - réseaux présents

PPR et PPRt : néant

## 7-DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

51 000 € assortie d'une marge d'appréciation de  $\pm 10 \%$

## 8 –DURÉE DE VALIDITÉ

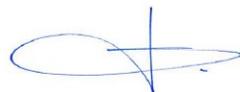
Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer**. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

## 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion.

-

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
et par délégation  
L'inspecteur des Finances Publiques



Patrice FRADIN